



INFORMATIONS

PAROISSIALES

N° 329 - FÉVIER 2020

PAROISSE SAINT-JEAN

23 rue Jean Moulin

18000 BOURGES

☎ 02.48.24.29.94

Permanence : vendredi 17 h à 19 h

Accès au site web : [paroisse de Bourges -Saint-Jean](http://paroisse.de.Bourges-Saint-Jean)

Curé : Père Alain KRAUTH

alain.krauth@diocese-bourges.org

MESSE DES FAMILLES LE DIMANCHE 2 FÉVRIER : LA PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE

Le dimanche 2 février, nous sommes invités à nous retrouver à 10h30 à l'église Saint-Jean pour célébrer une messe des familles, avec les enfants du catéchisme, les jeunes de l'aumônerie, les parents et les seniors, pour la fête de la Présentation du Seigneur au Temple.

À la sortie de l'église, une vente de gâteaux aura lieu pour aider à financer la participation de jeunes de 3^e au pèlerinage diocésain à Lourdes en avril, en vue de leur confirmation en mai.

À cause de ce temps fort paroissial, il n'y aura pas de messe le samedi soir 1^{er} février à la chapelle Notre-Dame de la Paix.

ENTRÉE EN CARÊME : MERCREDI 26 FÉVRIER

L'année liturgique prévoit un temps fort de 40 jours pour que chaque personne et chaque communauté réponde à l'appel de Dieu d'une vie renouvelée par le jeûne, le partage et la prière.

Pour commencer ensemble le Carême, nous sommes invités à nous retrouver pour la célébration des Cendres le mercredi 26 février à 19 h à l'église Saint-Jean.

Après la messe, pour ceux qui le veulent, nous partagerons dans la salle à l'entrée de l'église, un repas frugal : « soupe, pain, pomme » et chacun pourra donner ce qu'il aurait dépensé pour un repas du soir (la somme récoltée sera donnée au Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement – Terre Solidaire).

ASSEMBLÉE PASTORALE DIOCÉSAINES LE MERCREDI 5 FÉVRIER

Le mercredi 5 février de 9 h 30 à 17 h au Centre Jules Chevalier à Issoudun, aura lieu la prochaine Assemblée pastorale diocésaine sur le thème : « Va dire à tes frères... Être disciple-missionnaire aujourd'hui ? », animée par Arnaud Join-Lambert, professeur à la Faculté catholique de Louvain.

Elle est destinée à tous les acteurs pastoraux du diocèse.

TEMPS DE RENCONTRE CHRÉTIENS-MUSULMANS (RIBAT) : LE VENDREDI 7 FÉVRIER À 18 H

Ce deuxième temps de rencontre de l'année entre chrétiens et musulmans aura pour thème : « Colère de Dieu, colère des hommes ». Elle aura lieu le vendredi 7 février de 18 h à 19 h 30 au Hameau de la Fraternité, 29 rue Louise Michel à Bourges.

Nous partagerons en petits groupes mélangés sur les questions suivantes :

-Qu'est-ce qui peut (ou pourrait) provoquer la colère de Dieu ? la colère des hommes ?

-Comment se manifeste la colère de Dieu ? Par des punitions ? Par des épreuves ?

-Comment est-il possible d'articuler colère et miséricorde ?

Après avoir mis en commun quelques réflexions, nous partagerons un pot en fin de rencontre (chacun étant invité à apporter un « petit quelque chose » à manger ou à boire).

Le ribat suivant aura lieu le mercredi 27 mai sur le pardon et la réconciliation.

VISITE DU SÉMINAIRE (LIEU DE FORMATION DES PRÊTRES) À ORLÉANS LE SAMEDI 8 FÉVRIER

Une cinquantaine de personnes des six paroisses du Doyenné de Bourges (dont sept de la paroisse Saint-Jean et dix de la paroisse Saint-Germain) se sont inscrits pour aller visiter le Séminaire interdiocésain Notre-Dame de l'Espérance à Orléans le samedi 8 février.

Ils y rencontreront les futurs prêtres en formation pour six ans, visiteront les locaux et bien sûr y célébreront l'Eucharistie.

ACTIVITÉS PROCHAINES SUR LE DOYENNÉ DE BOURGES

Conférence sur la Syrie le lundi 3 février à 20 h 15 à l'amphithéâtre du Muséum d'Histoire Naturelle, 3 allée René Ménard à Bourges, donnée par Mme Annick Leclerc : « Syrie 2011-2020, vivre et survivre dans un pays en guerre ».

Journée Mondiale de Prière le vendredi 6 mars à 19 h au Centre protestant La Chaume, place du 14 juillet à Asnières-lès-Bourges, suivi d'un verre de l'amitié : cette année, ce sont des chrétiennes du Zimbabwe qui nous invitent toutes et tous, à la prière, à travers le monde en s'appuyant sur le texte du paralytique dans l'évangile de Jean 5, 1-9a,

TEMPS DE FORMATION DIOCÉSAIN LE VENDREDI 27 MARS POUR LES PERSONNES ASSURANT UN SERVICE D'ACCUEIL

Geneviève Gitton, membre du service de formation du diocèse, propose un temps de formation pour toutes les personnes assurant un service d'accueil en paroisse (permanences d'accueil, célébrants d'obsèques, catéchistes...) afin de permettre un partage sur les façons de faire et d'être lors d'une démarche d'accueil.

Cette formation aura lieu le vendredi 27 mars de 9 h 30 à 12 h 30, en présence de Mgr Beau, à la Maison diocésaine, 23 rue Nicolas Leblanc à Bourges.

Si vous êtes intéressé, parlez-en à votre curé qui vous donnera le bulletin d'inscription.

EVÈNEMENTS PASSÉS SUR LES QUARTIERS NORD DE BOURGES

Le mardi 21 janvier, les bénévoles, salariés et bénéficiaires de l'Épicerie Solidaire de Bourges Nord, ont remercié Catherine Brelaud pour son implication dans l'association comme bénévole depuis 2008, et comme présidente depuis 2012.

Catherine et Jacques (qui a fait partie de l'Équipe d'Animation Pastorale de la paroisse Saint-Jean) quittent le Berry pour rejoindre la Bretagne.

ACTIVITÉS PROCHAINES SUR LES QUARTIERS NORD DE BOURGES

Carnaval sur Bourges-nord : mardi 25 février (salle des fêtes de la Chancellerie, Centre social 02.48.24.18.47)

**« LE COUPLE MARIÉ VIVANT AVEC SES ENFANTS, UN MODÈLE MINORITAIRE »
(ARTICLE PARU DANS LE JOURNAL LA CROIX DU 15 JANVIER 2020)**

« L'Insee a dévoilé les chiffres du recensement, ce mardi 14 janvier. Ceux-ci confirment que la famille fait sa mue et s'organise désormais largement en dehors du mariage. Les conséquences sont très différentes si l'on se place sur un plan psychologique et de la relation parents-enfants ou sur un plan économique.

*Tout un symbole. **Pour la première fois en 2018, les familles composées de deux parents mariés vivant avec leurs enfants, sans demi-frères et sœurs issus de précédentes unions, sont devenues minoritaires.** Alors qu'elles représentaient tout juste 50 % en 2011. Et que ce modèle était la norme incontestable il y a encore cinquante ans. Elles ne représentent plus, désormais, que 45 % de l'ensemble des familles, note l'Insee dans son bilan démographique publié ce mardi 14 janvier.*

*Ce point de bascule, fortement symbolique, s'explique tout d'abord par la déstabilisation du mariage, estiment les démographes. « Cela devait finir par arriver », commence ainsi le sociologue Julien Damon, du fait du recul des mariages et de l'explosion des naissances chez des couples en union libre. Désormais, **60 % des bébés naissent, en effet, de parents concubins,** contre moins de 50 % en 2005. « Depuis longtemps le mariage ne fait plus la famille, confirme Wilfried Rault à l'Ined. Il devient un choix privé mais n'est plus l'entrée dans la vie de famille et l'établissement de la filiation. » **Le mariage religieux, quant à lui, est encore plus restreint et représente environ 10 % du total des mariages.***

*Concrètement, si l'on se place du point de vue des enfants, ces bouleversements conjugaux n'entraînent pas de nouveaux modes de vie. « Il faut bien voir que **72 % des enfants vivent encore avec leurs deux parents, que ceux-ci soient mariés ou non,** explique le sociologue François de Singly. Bien que les formes de conjugalité et de mise en couple changent, les trois quarts des enfants restent donc élevés par leurs deux parents. Malgré tous les désordres et révolutions, ils gardent, d'un point de vue psychologique, deux référents, que leurs parents soient mariés, pacsés, en union libre. Il n'y a pas du point de vue de la relation parents-enfants de véritable bouleversement. » Cela se traduit d'ailleurs dans la loi : le choix des parents de se marier ou non ne change rien aux modalités de l'exercice de l'autorité parentale, et les droits et obligations sont identiques.*

Sur un plan économique en revanche, la fin du mariage a un coût pour les enfants. De nombreuses études ont déjà montré que 30 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté. Cela a déjà conduit le gouvernement à orienter la politique familiale vers un soutien accru à ces familles, via notamment une majoration de l'aide financière accordée pour le mode de garde.

*Cette précarité est aussi décrite par ce tout dernier recensement qui met en lumière de fortes inégalités entre les différents types de famille, cette fois en termes de logement : « **Les enfants des familles monoparentales et recomposées vivent plus souvent dans un logement surpeuplé** », relève l'étude. 23 % des enfants des familles monoparentales vivent dans un appartement surpeuplé, contre 16 % dans les familles recomposées et seulement 10 % des familles dites « traditionnelles ».*

*Cette inégalité perdure au fil du temps jusqu'au décès des parents, reprend Julien Damon. « De ce point de vue, **la protection sociale qu'offre le mariage reste sans égale**. Lui seul donne droit à une pension de réversion au conjoint survivant par exemple, ce que le projet de réforme des retraites ne change d'ailleurs pas. Le mariage donne aussi des droits à l'héritage pour les enfants du couple. Dans les familles avec deux parents non mariés et des enfants issus de différentes recompositions familiales, il y aura de plus en plus d'héritages très différents. » C'est pourquoi, estime le sociologue, **ce recul du mariage signe le passage d'une société de protection à une société des « arrangements risqués** ».*

« S'il devait y avoir un sujet pour la politique familiale, ce serait de réfléchir à la stabilité des couples. Les politiques publiques devraient en faire un sujet majeur, quelle que soit la forme de conjugalité », propose Julien Damon. Faut de quoi, les enfants deviendront les perdants économiques des recompositions familiales. »

RECHERCHE D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE POUR UN MIGRANT

Elisabeth qui vient régulièrement à la messe le samedi soir à la chapelle Notre-Dame de la Paix se fait l'écho auprès de nous de la recherche d'hébergement temporaire de Joy.

Joy est un homme de 30 ans, originaire du Bangladesh, qui vit en France depuis 3 ans et souhaiterait trouver un hébergement provisoire en famille en attendant de prendre une colocation. Vous pouvez joindre Elisabeth : 02.48.24.08.52.

ELECTIONS MUNICIPALES LES DIMANCHES 15 ET 22 MARS

Tous les six ans, les Français sont appelés à élire les Conseils municipaux qui, à leur tour, éliront les maires des communes. Cette année, les élections auront lieu les dimanches 15 et 22 mars.

En 2016, les Évêques de France, après avoir rappelé les nombreuses transformations que connaît la France, ont affirmé : « *Les catholiques, citoyens à part entière, qui vivent eux aussi ces transformations au milieu de leurs contemporains, ne peuvent se désintéresser de ce qui touche à la vie en société, la dignité et l'avenir de l'homme. Si, dans la tradition judéo-chrétienne, Dieu appelle tout homme par son nom, ce n'est jamais en tant qu'individu isolé, mais c'est toujours comme membre d'un peuple et pour l'ensemble de ce peuple auquel il est renvoyé. L'espérance chrétienne n'est donc pas seulement individuelle, elle est aussi collective.* » (« *Dans un monde qui change, retrouver le sens du politique* », du Conseil permanent de la Conférence des Évêques).

LES SUJETS DE RÉFLEXION DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION PASTORALE (EAP)

Après avoir partagé quelques informations sur la vie dans le quartier, les membres de l'EAP ont relu les célébrations et le réveillon de Noël, ont partagé sur les prochains événements (le ribat le 7/2 sur « Colère de Dieu, colère des hommes », la visite du Séminaire d'Orléans le 8/2, le mercredi des Cendres le 26/2), ont réfléchi à l'augmentation du casuel Mariage et du casuel obsèques et au discours de Mgr Beau sur les EAP et ont donné leur accord pour que l'association évangélique malgache puisse utiliser régulièrement la chapelle Notre-Dame de la Paix pour le culte.

MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ ÉVANGÉLIQUE MALGACHE DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA PAIX

La communauté évangélique malgache a sollicité la paroisse Saint-Jean pour savoir si elle pourrait célébrer régulièrement le culte dans la chapelle Notre-Dame de la Paix.

Après réflexion avec le Diocèse, et après consultation des paroissiens lors des messes du samedi soir le 18/1 et dimanche matin 19/1 ainsi qu'au Conseil Économique Paroissial le 21/1 et en Équipe d'Animation Pastorale de 22/1, une convention va prochainement être signée avec cette communauté pour mettre à disposition la chapelle deux dimanches matin par mois, avec prise en charge des frais de chauffage et d'électricité.

VENTE DE LIVRES ANCIENS

Vente de livres, revues, cartes postales, documents de 1930 à 1960, et de beaux fac-similés, les 20-21-22 et 24-25 février 2020, de 9h à 18h, à la bibliothèque diocésaine de Bourges, 23 rue Nicolas Leblanc.

QUELQUES INFORMATIONS STATISTIQUES

Cette année 2019-2020, nous avons :

- ♦ 37 enfants au catéchisme primaire, accompagnés par Anne et Cécile
- ♦ 22 jeunes en aumônerie 6°-5°, accompagnés par Christelle et Jean-Marc
- ♦ 9 jeunes en aumônerie 4°-3°, accompagnés par Aline et Viateur
- ♦ 7 adultes qui se préparent au baptême, accompagnés par Denis et Monique, Barbara, Marie-Florence et Geneviève.

En 2019,

- 25 baptêmes
- aucun mariage n'a été célébré
- 71 célébrations d'obsèques

Merci à tous ceux qui s'investissent dans l'annonce de la foi et la célébration des sacrements.

CALENDRIER PAROISSIAL ET DIOCÉSAIN

- ♦ messe des familles : dimanche 2 février
- ♦ communauté H'mong : dimanche 2 février à 14 h au Centre paroissial
- ♦ catéchisme et aumônerie 6°-5° : samedis 1 et 15 février de 10 h 30 à 12h
- ♦ visite du séminaire d'Orléans : samedi 8 février²
- ♦ réunion de l'équipe MCR : mardi 11 février à 14 h 30
- ♦ commission pastorale de l'école Saint-Jean-Baptiste de la Salle : 11 février
- ♦ entrée en Carême : mercredi 26 février à 19 h à l'église Saint-Jean suivi d'un repas « soupe-pain-pomme »
- ♦ réunion du Conseil Économique Paroissial : mardi 3 mars
- ♦ réunion de l'Équipe d'Animation Pastorale (EAP) : mercredi 4 mars
- ♦ aumônerie 4°-3° : vendredi 6 mars de 19 h 30 à 21 h 30

NOS PEINES... LES OBSÈQUES SUR LA PAROISSE - OCTOBRE 2019

Jacqueline JACQUELIN - Marcel SLAGMULDER - Jacqueline IMBAULT
Renée CHAMPEAUX - Genesio MARTEDDU

HORAIRES DES MESSES DE LA PAROISSE SAINT JEAN POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2020

- ♦ Messes en semaine : du mardi au vendredi à 9 h, à l'oratoire de l'église Saint-Jean
- ♦ Samedi à 18 h 30 : à la chapelle Notre-Dame de la Paix, sauf le 1^{er} février
- ♦ Dimanche à 10 h 30 : à la l'église Saint-Jean

FÉVRIER 2020	CÉLÉBRATION	LIEUX	
		PAROISSE SAINT-JEAN	PAROISSE SAINT-GERMAIN
Samedi 1 ^{er} Février	4 ^{ème} dimanche du temps ordinaire Messe des familles et éveil à la foi des 3-8 ans	Pas de messe à Notre-Dame de la Paix	
Dimanche 2 février		Saint-Jean	Asnières-lès-Bourges
Samedi 8 février	5 ^{ème} dimanche du temps ordinaire	Notre-Dame de la Paix	
Dimanche 9 février		Saint-Jean	Saint-Germain-du-Puy
Samedi 15 février	6 ^{ème} dimanche du temps ordinaire	Notre-Dame de la Paix	
Dimanche 16 février		Saint-Jean	Fussy
Samedi 22 février	7 ^{ème} dimanche du temps ordinaire	Notre-Dame de la Paix	
Dimanche 23 février		Saint-Jean	Saint-Germain-du-Puy
Mercredi 26 février	Entrée en Carême Messe des Cendres, à 19 h	Saint-Jean	Saint-Germain-du-Puy

MARS 2020	CÉLÉBRATION	LIEUX	
		PAROISSE SAINT-JEAN	PAROISSE SAINT-GERMAIN
Samedi 29 février	1 ^{er} dimanche de Carême	Notre-Dame de la Paix	
Dimanche 1er mars		Saint-Paul	Asnières-lès-Bourges